

**Communes de l'Hérault à plusieurs secteurs  
Dossiers acceptés à partir du 1er janvier 2022**

Communes	N° INSEE	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	Nom secteur Pourcentage	
Adissan	'034 002	1-reste de La commune 3 %	2-zone 1Aub 5 %										
Agde	'034 003	1-Zone littorale 5 %	2-centre ancien 2 %	3-reste de la Commune 4 %									
Aigues-Vives	'034 007	1-zones 3% zone U et UE	2-zones 5% INA IINA IINAA IVNA	3-zone 3 % IINA PVR									
Bassan	'034 025	1-reste Commune 5%	2-Zones U à potentiel de densification et restructuration des espaces bâtis 10 %										
Bédarieux	'034 028	1- UA UB UC UD UDH 2 %	2- UE 1AU 1AUE 2AU A 3 %	3-Nh 4 %	4- reste commune 1%								
Bessan	'034 031	1-Commune 5 %	2-Capucière 2 %	3-Puech Méja 10 %	4-Rompudes 15 %	5-Negacots 10 %	6-Saint Claude 20 %	7-Namérique 20 %					
Beziers	'034 032	1-UA 1 %	2-Reste commune 4 %										
Le Bousquet-D'orb	'034 038	1-reste de la Commune 5 %	2-route d'avène 5 %	3-secteur 1AU Avenue de la gare 10%									
Cazenardes	'034 065	1-reste de la Commune 3 %	2-secteur Chemin des Genêts 20 %										
Cazouls-Les-Beziers	'034 069	1 Secteur 1 5 %	2 Secteur 2 5 %	3 Secteur 3 20 %	4 Secteur 4 20 %	5 Secteur 5 5 %	6 Secteur 6 5 %	7 Secteur 7 5 %	8 Secteur 8 15 %	9 Secteur 9 5 %	10 -reste de la Commune 5 %		
Cesseras	'034 075	1-reste de la Commune 2 %	2 – Zones U 3 %	3 – Zones AU 5 %									
Ceyras	034 076	1-reste de la Commune 5 %	2- routes St Félix-Clermont 7,5 %										
Claret	034 078	1-centre ancien Ua Uba Ubb 7 %	2- reste commune 5 %										
Faugères	034 096	1-reste de la Commune 5 %	2-Zone 1-AU 20 %										
Galargues	'034 110	1-RESTE COMMUNE 5%	2- Lou Campiou 15 %	3- Le Poirier 15 %	4- Lous Crozes 15 %								
Lattes	'034 129	1- Secteur Boirargues 14 %	2-Reste Commune 5 %										
Lunel-Viel	'034 146	1-reste de la commune 5 %	2-1Aub (zone bleue plan) 20 %	3-1 Uaa (zone jaune plan) 20 %	4-UDf et Udfb (zone rose plan) 20 %	5-UDc (zone verte plan) 20 %							
Marsillargues	'034 151	1-reste Commune 5 %	2-Secteurs taux majorés 20%										
Mauguio	'034 154	1-reste Commune 5 %	2-AUF zone aéroportuaire 4,5 %										
Meze	'034 157	1-reste de la commune 5 %	2- Avenue du Général de Gaulle (parcelles CW 209 et 210) 20 %	3 -Quartier des Montarels 5 %	4-Secteur le moulin (UD1 à UD8) 20 %	5- rue alsace Lorraine (parcelle CM 114) 10 %	6-Quartier le moulin (parcelles CZ 256, 259, 243, 244, 245, 246, 247, 194, 195) 20 %	7-Quartier le moulin (parcelles CZ 179, 180, 181, 257 et 258) 20 %	8- secteur alsace Lorraine parcelles CW 224, 225, 234, 254, 363, 368, 369, 370, 371 et CM 008 et 009) 20 %	9-Zone 2NAa (parcelle CX 7) 20 %	10- Costes et la Tuilerie (zone 3NA) 10 %	11-Zone UBc 20 %	12-Le Sesquier (Zone NAb et 2 Nabi) 20 %
Montpellier	'034 172	1-reste Commune 5%	2-TRINQUAT-TILLON 20%	3-Parc Montcalm 20%	4-Saint Martin 20%	5-ligne 5 du tramway 20%							
Nézignan-l'Evêque	'034 182	1-reste Commune 2,7%	2-Zone I-AU1 5 %	3-Zone I-AU2 5 %									
Nissan-lez-Enserune	'034 183	1-reste commune 5%	2- secteur AUE et AU 20 %										
Pomérois	'034 207	1-reste de la commune 5 %	2- zone II NA 8 14 %										
Saint-Andre-De-Sangonis	'034 239	1-reste Commune 5 %	2-zone nord PA de La Garrigue 20 %										
Saint-Geniès-de-Fontedit	'034 258	1- UC OAP Condamines Ouest (parcelles E660, E661) 20 %	2- UC OAP Condamines Est (parcelles E833, E831, E829, E1043) 20 %	3- 1AU1 Chemin de Béziers (parcelles C54, C885, C886, C889, C974, C1082) 20 %	4- UC OAP Arjolle (parcelles E465, E467, D864, D905, D503, D508, D510) 20 %	5- UC OAP Les Horts (parcelles E737, E700) 20 %	6- 1AU1 Roquette (parcelle E867) 20%	7- OAP Entrée Sud D154 / Roquette (parcelles C100, C652) 20 %	8- OAP Entrée Nord D16 (parcelles B323, B324) 20 %	9- Reste de la commune 5 %			
Saint-Jean-De-Buèges	'034 264	1-reste Commune 5 %	2-Secteur du Garel 10 %										
Saint-Martin-de-Londres	'034 274	1-reste Commune 5 %	2-Ancienne cave viticole 10 %										
Saint-Paul et Valmalle	'034 282	1-reste Commune 5 %	2-Secteur Majoré commune 18 %										
Teyran	'034 309	1-centre Ancien (UA1, UA2 et UB) 3 %	2- UDa UDb Udc A Ap N NL Nic 6 %	3- UE1 UE2 et UDd 8 %	4- OAU 1AUE1 1AUL 1AUcz 1AUs 1AUa 1AUb 12 %								
Le Triadou	'034 314	1- reste commune 5 %	2-lotissements le lavoir (lots 15,16 et 17) et les frènes (lot 1) 2,5 %										
Vendémian	'034 328	1 – reste Commune 5 %	2 – 1AU parcelles E1462 et 1764 12 %										
Vendres	'034 329	1-UA 1 Coeur de village 3 %	2-Reste Commune 5 %										